

Argenta Life Responsible Growth

Fonds d'assurance interne d'Argenta Life Plan volet branche 23



30-04-2024

Argenta Life Responsible Growth est un fonds d'assurance interne proposée par Argenta Assurances SA sous le volet branche 23 d'Argenta Life Plan. Il investit dans le fonds¹ Argenta-Fund Responsible Growth Fund gérée par Argenta Asset Management SA.

Ce fonds investit dans les actions qui, au sein de leur secteur, sont parmi les plus performantes en termes de durabilité, le reste étant constitué d'obligations d'entreprises émises par ces mêmes sociétés durables et/ou dans des obligations d'Etat émises par des pays présents sur une liste d'états durables, basée sur la Sovereign Sustainability Rating calculée par Vigeo Eiris. Les investissements en actions ne seront pas limités. Ils pourront représenter 100% de la valeur du compartiment.

Politique de durabilité d'Argenta

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la politique de durabilité d'Argenta, les critères ESG et la liste d'exclusion sur la page <https://www.argenta.be/fr/investir/fonds-d-investissement/la-durabilite.html#valeur>.

Label Towards Sustainability

Ce compartiment a obtenu le label "Towards Sustainability". Vous pouvez consulter la page <https://www.towardsustainability.be/fr/le-label/la-norme-de-qualite> pour obtenir plus d'informations sur la norme de qualité. Ce label est valable un an et une révision annuelle est prévue. L'obtention de ce label par le compartiment ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité, ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site www.fsma.be/fr/finance-durable.



Durabilité

Argenta Asset Management S.A. accorde beaucoup d'attention aux investissements durables. Ce fonds complémentaire investira donc uniquement dans des sociétés qui satisfont à des critères de sélection très sévères en matière de durabilité.



Investir confortablement

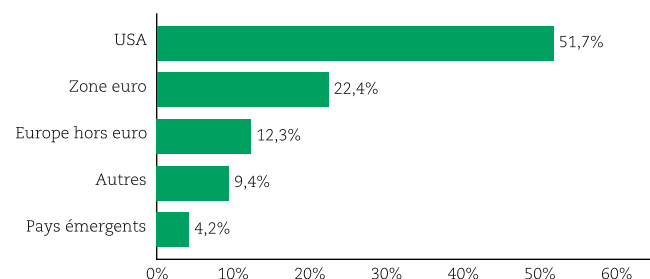
Vous ne devez pas suivre les marchés, les gestionnaires le font pour vous. Ce fonds est suivi et ajusté quotidiennement par les spécialistes en investissements.



Flexibilité

Vous pouvez souscrire ou racheter des parts hebdomadairement. Cet investissement n'a pas de date d'échéance. La durée recommandée des investissements dans le compartiment est d'au moins 6 ans et 8 ans pour Argenta Life Plan.

Répartition géographique



Répartition sectorielle actions²



Source: Argenta Assuranties nv

Secteurs économiques et thématiques³



Source: Argenta Asset Management S.A.

Composition des actifs⁴

Source: Argenta Asset Management S.A.

au 30-04-2024

Amazon.com Inc	4,00%
Mizuho Financial Group Inc	3,01%
Microsoft Corp	2,90%
NVIDIA Corp	2,53%
Novonosis AS B	2,48%
Chubb Ltd N	1,95%
Edwards Lifesciences Corp	1,93%
Samsung Electronics Co Ltd	1,82%
Xylem Inc	1,72%
UCB	1,65%

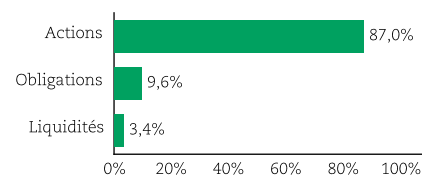
% de l'actif du top 10

23,99%

Nombre des positions

182

Allocation des actifs



Rendements actuariels (base annuelle en euros)^{5, 6}

Date de création	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	depuis la création
6/11/2013	4,51%	-1,71%	1,26%	2,60%	3,16%

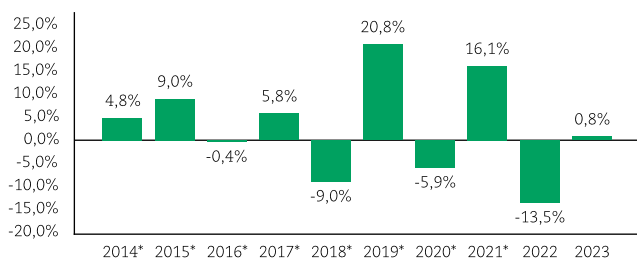
Source: Argenta Assuranties nv

30-04-2024

Rendements annuels des 10 dernières années financières ^{6, 7}

Source: Argenta Assuranties nv

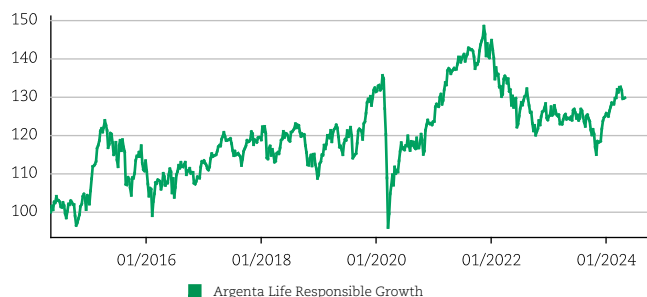
(01/01 - 31/12)



Évolution de la valeur d'inventaire (base 100) ^{6, 8}

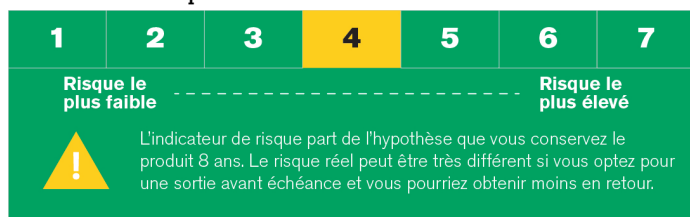
Source: Argenta Assuranties nv

(depuis année 2014)



Les principales risques sont les suivantes:

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 (où « 1 » représente le niveau de risque le plus faible et « 7 » le plus élevé), ce qui correspond à un risque moyen. Ceci veut dire que les pertes potentielles sur les performances futures sont estimées comme possible et que la valeur nette d'inventaire peut varier en fonction des circonstances du marché. Comme ce produit n'est pas immunisé contre les performances futures du marché, vous risquez de perdre la totalité ou une partie de votre investissement.

Le risque financier est intégralement assumé par le preneur d'assurance. Le capital ne bénéficie d'aucune protection et aucune garantie n'est donnée sur le rendement. Si Argenta Assurances SA n'est pas en mesure de payer le montant qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre apport. Vous trouverez plus d'informations dans les règlements de gestion des branches 23, disponibles sur www.argenta.be ou auprès de votre agent.

- **Risque de faillite:** Les actifs des fonds d'assurance internes liés à l'assurance vie sont intégrés dans une gestion séparée du patrimoine spécial, géré distinctement au sein des actifs d'Argenta Assurances SA. En cas de faillite d'Argenta Assurances SA, ce patrimoine est prioritairement réservé afin de respecter les engagements envers les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires.
- **Risque de perte de capital:** Il n'y a pas de protection du capital.
- **Risque de l'investisseur:** Le fonds d'assurance interne investit essentiellement dans des fonds d'investissement ou des SICAV. Argenta Assurances SA décline toute responsabilité afférente au défaut de toute contrepartie tenue par une obligation de paiement à ce fonds sous-jacent et au défaut des fonds d'investissement et SICAV mêmes.
- **Risque de liquidité:** La liquidation des unités du fonds d'assurance interne peut être exceptionnellement ralentie ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur pendant la durée du contrat:** La valeur unitaire dépend de l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt du marché, etc. La valeur unitaire n'est jamais garantie. Elle peut être supérieure ou inférieure à celle prévalant à la date du paiement de la prime. Aucune protection du capital n'est garantie.

Scénarios de performance

Vous pouvez consulter les différents scénarios de performance dans le [document d'informations clés](#).

Caractéristiques générales du produit

Répartition géographique	Dans le monde entier
Fréquence	Hebdomadaire
Horizon d'investissement	6 ans
Classification SFDR	Article 9
Genre du compartiment sous-jacent	Fonds mixte
Montant minimum de souscription	25 €
Total actifs nets	42,15 Mio. €

Frais

Frais de souscription	0,00%
Frais de rachat	0,00%
Frais courants	2,84%

Dont 1,84% de frais courants du compartiment sous-jacent Argenta-Fund Responsible Growth et 1,0% des frais courants du fonds d'assurance interne.

Taxes

Taxe d'assurance sur chaque prime versée	2.00%
--	-------

Précompte mobilier en cas de vente pas d'application

¹ Par fonds, il faut entendre un fonds commun de placement ou une sicav ou un compartiment de sicav, également appelé organisme de placement collectif (OPC). Un OPC est un organisme qui investit des fonds provenant de plusieurs investisseurs et qui investit ce capital dans sa totalité dans un ensemble d'instruments financiers diversifiés selon le principe de répartition des risques. Un OPC est donc une forme de gestion commune de portefeuille.

² Pourcentage de la position Actions totale au sein d'Argenta Life Responsible Growth.

³ Pourcentage de la position Actions totale au sein d'Argenta Life Responsible Growth. Le total de ce pourcentage peut être supérieur ou inférieur à 100%. Certaines entreprises font partie de plusieurs thèmes, d'autres ne sont reprises dans aucun de ces thèmes.

⁴ Il se peut que certains OPC présents dans le portefeuille ne soient pas commercialisés en Belgique. Veuillez consulter votre conseiller financier.

Durabilité

La décision d'investir dans le compartiment promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du compartiment sous-jacent.

Argenta Asset Management et méthode de sélection

Les gestionnaires d'Argenta Asset Management S.A. prennent en compte l'impact positif des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion selon les critères de durabilité et la méthodologie mise en place par Argenta en collaboration avec Moody's ESG Solutions.

Les entreprises qui obtiennent un score ESG parmi les meilleurs dans leur secteur et ayant une contribution positive à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (« ODD ») adoptés par les Nations Unies en 2015 ou une activité économique durable correspondant aux objectifs de l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement Taxinomie ») sont incluses dans le calcul des investissements durables.

Environ 90 activités sont identifiées comme contribuant aux ODD. Ces activités économiques durables peuvent être regroupées en neuf thèmes, c'est-à-dire trois thèmes sociaux : l'accès à l'information, le renforcement des capacités et la santé ; trois thèmes écologiques : eau et assainissement, énergie et changement climatique et protection des écosystèmes ; et enfin, trois thèmes ayant un impact à la fois social et environnemental : le financement durable, l'alimentation et les infrastructures. Les entreprises qui sont actives dans l'une de ces 90 activités économiques durables sont considérées comme apportant une contribution positive aux ODD.

Les obligations émises par des états ayant signé l'accord de Paris sur le climat et qui contribuent également à la réalisation d'un ou de plusieurs ODD sont également incluses dans le calcul des investissements durables.

Les gestionnaires appliquent également des listes d'exclusion pour ce compartiment.

Argenta Asset Management S.A., avec l'aide de Moody's ESG Solutions, exclut les sociétés impliquées dans des activités controversées ou actives dans certains secteurs controversés. Par « activités controversées », on entend : industrie du tabac, des jeux de hasard, des armes, la cruauté envers les animaux, etc. Le comportement des entreprises est également examiné par Moody's ESG Solutions sur la base de dix principes fondés sur le respect des droits de l'homme, les droits du travail, les facteurs environnementaux et la lutte contre la corruption. Les critères d'exclusion appliqués aux obligations d'Etat sont examinés par Argenta Asset Management S.A. sur base des principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ces critères d'exclusion s'appliquent toujours aux actions, aux obligations d'entreprises et aux obligations d'Etat, sauf s'il s'agit d'obligations vertes, sociales et durables.

Politique de durabilité d'Argenta

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la politique de durabilité d'Argenta, les critères ESG et les listes d'exclusion sur la page <https://www.argenta.lu/fr/durabilité>.

Label Towards Sustainability

Ce compartiment a obtenu le label "Towards Sustainability". Vous pouvez consulter la page <https://towardsustainability.be/fr/le-label/la-norme-de-qualite> pour obtenir plus d'informations sur la norme de qualité.

Ce label est valable un an et une révision annuelle est prévue. L'obtention de ce label par le compartiment ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site www.fsma.be/fr/finance-durable.

Parts d'investissements durables: 96,52%

Définitions

Action: titre représentant une action participative au capital d'une société.

Obligation: titre représentant une partie de dette émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un État.

Fonds: un Organisme de Placement Collectif (OPC), qui investit le capital de plusieurs investisseurs dans un portefeuille diversifié d'actions et/ou d'obligations et de liquidités.

Titre de créances: titre financier faisant l'objet d'une obligation de remboursement de dette, avec intérêts.

Compartiment géré activement: un compartiment pour lequel le gestionnaire, selon la vision du marché, prendra des positions actives dans le but d'obtenir un meilleur résultat.

Obligations High Yield: Des obligations qui ont un rendement élevé et qui sont associées à un risque relativement élevé.

Règlement SFDR: Règlement (EU) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Taxinomie de l'UE: La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Lifestyle: Des marques fortes, des biens de consommation qui sont également de plus en plus populaires en Asie, y compris les biens de consommation numériques.

New finance: Les entreprises qui fournissent des services financiers ou qui soutiennent le secteur financier et les entreprises qui soutiennent l'innovation dans le secteur financier.

Eau: Les entreprises qui sont actives dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'eau et d'une utilisation plus efficace de l'eau.

Vieillesse: Entre autres, les entreprises qui sont actives dans le domaine des soins de santé, des voyages et de la détente, du confort ou de la gestion d'actifs.

Robotique: Les entreprises qui jouent un rôle de pionnier dans le domaine de l'innovation technologique et de la robotique.

Sécurité: Les entreprises actives dans le domaine de la sécurité numérique ou de la sécurité physique.

Cleantech: Les entreprises dont le cœur de métier est de générer de l'énergie renouvelable, d'accroître l'efficacité énergétique et d'améliorer l'élimination des déchets.

New Tech: Les entreprises qui mettent l'accent sur les technologies perturbatrices telles que le Big Data, l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle (IA), le cloud et la connexion Internet mobile.

Pays émergents: Les marchés émergents disposent d'un important potentiel de développement qui se traduit par un taux de croissance historique supérieur à celui des pays développés.

Informations importantes

Informations importantes

Argenta Life Plan est une assurance vie de droit belge proposée par Argenta Assurances SA. Ce document contient uniquement un aperçu des caractéristiques les plus importantes.

Vous retrouverez les informations détaillées sur le produit, les conditions et les risques y afférents dans les règlements de gestion, les conditions générales et le document

d'informations clés. Ces documents sont disponibles gratuitement sur www.argenta.be ou dans votre agence. Avant de souscrire, vous devez parcourir attentivement ces documents.

Vous trouverez les valeurs d'inventaire nettes sur le site web de L'Écho et De Tijd. Vous trouverez les taux d'intérêt et les périodes de garantie des taux d'intérêt pour la branche 21 dans

la liste des tarifs sur www.argenta.be ou dans votre agence. Ce document s'adresse à un large public et n'est pas basée sur des informations relatives à la situation personnelle du

lecteur. Argenta Assurances SA n'a pas vérifié les connaissances et l'expérience du lecteur, ni sa situation financière ou ses objectifs d'investissement. Il est dès lors possible que les

instruments financiers mentionnés ne soient pas adéquats ou appropriés. Cette page ne constitue donc aucun conseil en investissement. Le lecteur peut uniquement acheter ces

instruments financiers après qu'Argenta Assurances SA ait contrôlé s'ils sont appropriés ou adéquats pour le lecteur.

Vous n'êtes pas entièrement satisfait(e)?

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez en parler à votre agent Argenta ou vous adresser au service Gestion des plaintes d'Argenta <https://www.argenta.be/nl/contacteer-ons/klachten.html> Belgique 49-53, 2018 Anvers, tél. 03 285 56 45, fax 03 285 55 28, gestiondesplaintes@argenta.be. Vous estimez qu'Argenta Banque d'Épargne SA n'a pas donné suite à

votre réclamation ou que la réponse fournie n'est pas satisfaisante ? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des Assurances, de Meeûssquare 35, 1000 Brussel Tel: 02/

547 58 71, Fax: 02/ 547 59 75, info@ombudsman.as; www.ombudsman-insurance.be, ou à l'un des organes de règlement des litiges mentionnés sur <http://ec.europa.eu/odr/>. Vous

conservez toutefois le droit d'intenter une action judiciaire. Les informations contenues dans ce document sont basées sur la situation juridique et fiscale en vigueur en Belgique à la

date du 1 maart 2023. La réglementation fiscale s'applique aux particuliers domiciliés en Belgique. Elle dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de

modifications ultérieures.

⁵ Les rendements actuariels sont basés sur des données historiques qui n'offrent aucune garantie pour le futur et qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Ils sont calculés hors frais et taxes. Ces rendements, bruts exprimés en euros, sont fournis par Argenta Assurances SA.

⁶ Nous attirons votre attention sur le fait que la politique d'investissement du compartiment a été modifiée en date du 9 septembre 2021.

⁷ Les rendements annuels sont basés sur des données historiques qui n'offrent aucune garantie pour le futur et qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Ils sont calculés sur base des dernières valeurs nettes d'inventaire de chaque exercice, hors frais et taxes au détriment de l'investisseur. Ces rendements, exprimés en euros, sont fournis par Argenta Assurances SA.

⁸ L'évolution de la valeur nette d'inventaire est basée sur des données historiques qui n'offrent aucune garantie pour le futur et qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Elles sont présentées hors frais et taxes. Ces valeurs nettes d'inventaire, brutes exprimées en euros, sont fournies par Argenta Assurances SA.

Cette fiche s'adresse à un large public et n'est aucunement basée sur des informations relatives à votre situation personnelle. Cette fiche ne constitue dès lors aucun conseil en investissement.

Date de rédaction: 30-04-2024

E.R.: Argenta Assurances sa, compagnie d'assurance de droit belge, dont le siège social est situé à 2018 Anvers, Belgique 49-53, numéro de TVA 0404.456.148 RPM Anvers, division Anvers et autorisée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 858 pour les branches 02, 08, 10a, 13, 14, 17, 21, 22, 23 et 26.